



VOUS ACCOMPAGNER
DANS LA GESTION DE VOS HUILES
MINÉRALES USAGÉES



CYCLEVIA

L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants.

AUJOURD'HUI
POUR VOUS PRÉSENTER
CYCLEVIA ET RÉPONDRE
À VOS QUESTIONS :



BRICE FABRE
Responsable des activités
ultramarines

AU SOMMAIRE DE NOTRE INTERVENTION

- UNE REP RÉCENTE
- NOS OBJECTIFS
- LES CHIFFRES DE LA FILIÈRE EN 2024
- MIEUX COMPRENDRE NOTRE DÉCHET
- NOS 3 ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS
- COMMENT VOUS ENREGISTRER ?
- ÉTAT DES ENREGISTREMENTS
- COMMENT METTRE EN OEUVRE LA COLLECTE ?
- COMMENT ENCORE MIEUX VOUS ACCOMPAGNER ?
- UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À VOTRE ÉCOUTE

UNE REP
RÉCENTE



EN 2020,
AVEC LA LOI AGEC,
UN NOUVEAU RÉGIME
DE REP DEVIENT
APPLICABLE AUX
HUILES MINÉRALES.



EN 2020,
AVEC LA LOI AGEC,
UN NOUVEAU RÉGIME
DE REP DEVIENT
APPLICABLE AUX
HUILES MINÉRALES.

EN 2022,
CYCLEVIA, L'ÉCO-ORGANISME
DE LA FILIÈRE, EST CRÉÉ
ET AGRÉÉ POUR ENDOSSER
CETTE RESPONSABILITÉ.



CYCLEVIA
L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants.

NOS OBJECTIFS
SONT FIXÉS PAR
L'ÉTAT : QUELS
SONT-ILS?

OBJECTIFS DE COLLECTE : 50% 2023

Pour les 6 ans de l'agrément. Rapport au volume de lubrifiants mis en marché.

53% 2025

55% 2027



OBJECTIFS DE RÉGÉNÉRATION : 75% 2023

Pour les 6 ans de l'agrément. Rapport au volume de lubrifiants mis en marché.

83% 2025

90% 2027



LES CHIFFRES DE LA FILIÈRE EN 2024

2024

431 000 TONNES D'HUILES NEUVES DÉCLARÉES
MISES EN MARCHÉ

240 000 TONNES⁽¹⁾ D'HUILES USAGÉES COLLECTÉES
DONT 20 000 TONNES EN DÉCHÈTERIES
ET 6 300 TONNES EN OUTRE-MER

TAUX DE COLLECTE = 58%

227 000 TONNES⁽²⁾ D'HUILES USAGÉES LIVRÉES
EN CENTRES DE TRAITEMENT

TAUX DE RÉGÉNÉRATION/RECYCLAGE = 87%

(1) Tonnage brut - (2) Tonnage net

MIEUX
COMPRENDRE
NOTRE DÉCHET

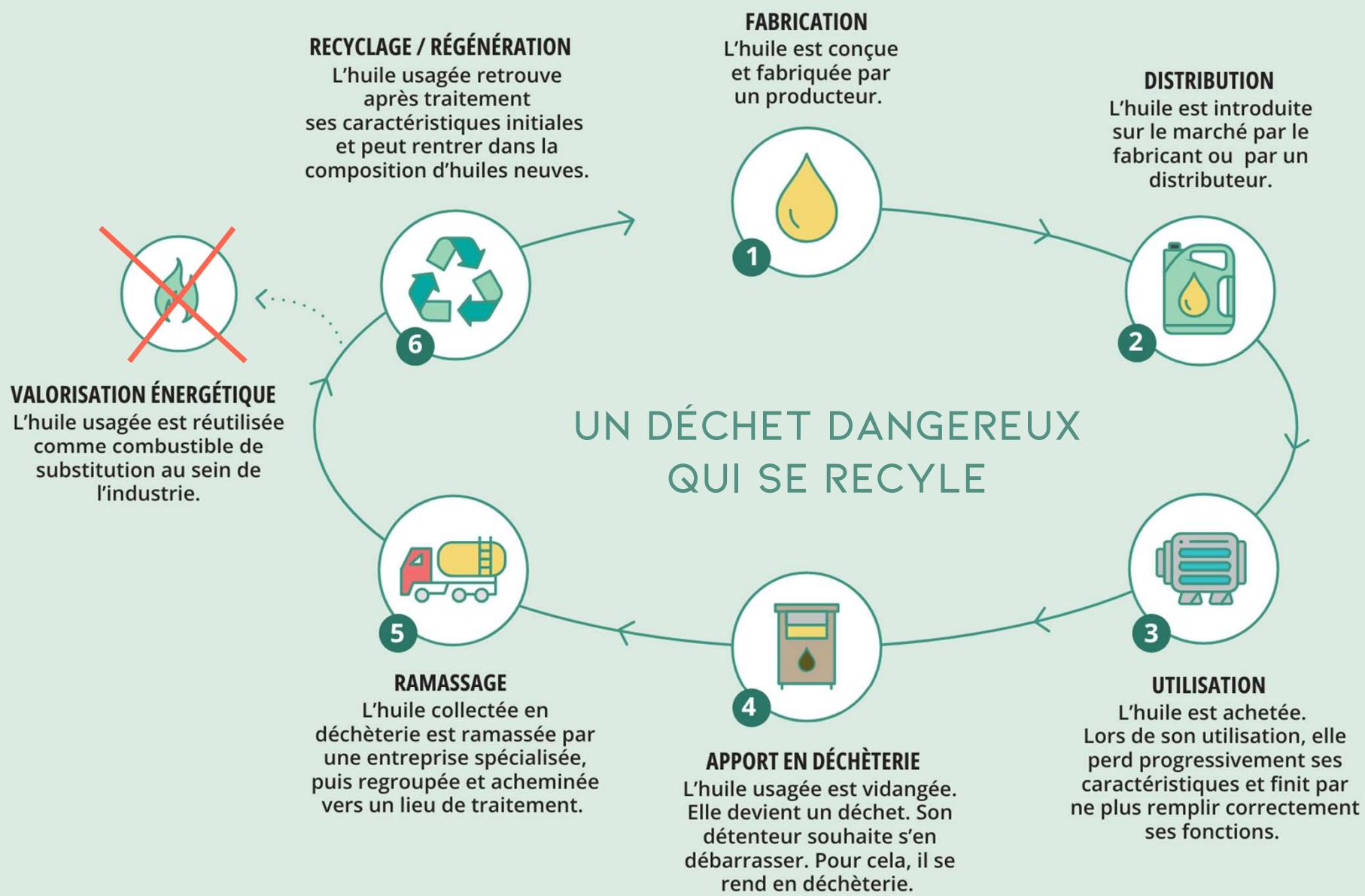
NOTRE REP
CONCERNE
UNIQUEMENT
LES HUILES
MINÉRALES
USAGÉES,
AUSSI
APPELÉES
HUILES DE
VIDANGE



**NOTRE REP
CONCERNE
UNIQUEMENT
LES HUILES
MINÉRALES
USAGÉES,
AUSSI
APPELÉES
HUILES DE
VIDANGE**



ET NON
leurs emballages,
les liquides de frein,
les liquides de
refroidissement,
les filtres à huile,
les huiles de friture,
...



NOS
ENGAGEMENTS
POUR LES
COLLECTIVITÉS
D'OUTRE-MER

1

CYCLEVIA FINANCE LA COLLECTE DE VOS HUILES USAGÉES PARTOUT EN FRANCE



1 CYCLEVIA FINANCE LA COLLECTE DE VOS HUILES USAGÉES PARTOUT EN FRANCE

- **Reprise sans frais garantie par Cyclevia**
- **En Outre-mer comme en Métropole**
- Vous faites intervenir l'**opérateur de votre choix** à condition qu'il soit **enregistré chez Cyclevia** SUEZ RV à La Réunion
liste consultable sur notre site
- **Le soutien est versé directement aux opérateurs** dans le cadre d'une convention passée avec eux

2

CYCLEVIA
PARTICIPE AU
FINANCEMENT
DE LA GESTION
DE VOS POINTS
D'APPORT
VOLONTAIRE



2

CYCLEVIA PARTICIPE AU FINANCEMENT DE LA GESTION DE VOS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Pour l'emplacement
- Pour le contenant
- Pour les frais de personnel et d'équipements en protection individuelle

Soit 250 € à 275 € (< ou > à 6000 L /an)

Pour tout nouvelle adhésion : soutien rétroactif à N-1

DROM-COM : MONTANT X 2,5 / À LA MÉTROPOLE

3

CYCLEVIA PARTICIPE AU FINANCEMENT DE VOTRE COMMUNICATION ET VOUS DÉLIVRE DES OUTILS



3

CYCLEVIA PARTICIPE AU FINANCEMENT DE VOTRE COMMUNICATION ET VOUS DÉLIVRE DES OUTILS

- Participation au financement de votre **communication locale** : **2 cts /hab/an**
- Mise à disposition d'**outils de communication clé en main** avec une visée double :
 - **Vous informer vous et vos agents**
 - Informer les **particuliers** de votre territoire
- >> [Disponible sur la Docuthèque de notre site](#)
- Cyclevia finance également des actions de **communication nationale**

Pour bénéficier de ce soutien, la collectivité doit tous les ans justifier des actions qu'elle a menées. Sans quoi, le soutien peut être diminué ou supprimé.

DROM-COM : MONTANT X 2,5 / À LA MÉTROPOLE

LES RÈGLES POUR UNE COLLECTE RÉUSSIE



FAITES APPEL À UN COLLECTEUR-REGROUPEUR CONVENTIONNÉ

Pourquoi ?

- Pour vous assurer la **gratuité** du service
- Pour mettre vos déchets entre de bonnes mains : leurs **pratiques sont sûres**, nous les auditions régulièrement
- Pour mettre vos déchets sur le chemin de la **régénération** et de l'économie circulaire

Comment ?

- En consultant SUEZ RV à La Réunion



SOYEZ LES GARANTS DE LA QUALITÉ DES HUILES COLLECTÉES DANS VOS DÉCHÈTERIES

Pourquoi ?

- Pour éviter les **mélanges** et les **pollutions** qui en découleraient

Comment ?

- **En contrôlant l'accès** de vos PAV et la **qualité** des huiles qui y sont déposées
- En vous soumettant à l'obligation d'**échantillonnage**



GARANTISSEZ L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOS STOCKS

Pourquoi ?

- Pour permettre les **opérations de collecte**
- Pour assurer la **sécurité** du collecteur

Comment ?

- En conditionnant vos huiles dans des **fûts de 200L** ou cuves avec **bac de rétention**
- En permettant la collecte par **pompage**
- En rendant accessible vos contenants **sans escalade** et à **moins de 20m** de l'équipement de pompage
- En ne faisant pas attendre l'opérateur plus de **15 minutes** en amont de son accès aux huiles



ASSUREZ LA TRAÇABILITÉ

Pourquoi ?

- Pour assurer la **cohérence des flux** d'huiles usagées
- Pour tracer d'éventuelles **pollutions**

Comment ?

- En conservant pendant **3 ans les bons d'enlèvement** remis par l'opérateur de collecte
- En conservant pendant **18 mois les échantillons prélevés**

COMMENT VOUS
ENREGISTRER
AUPRÈS DE
CYCLEVIA?



À CE JOUR

Juin 2025

**268 COLLECTIVITÉS EN
CONTRAT AVEC CYCLEVIA**

**164 COLLECTIVITÉS EN COURS
D'ENREGISTREMENT**

**REPRÉSENTANT PLUS DE
3289 DÉCHÈTERIES**

21 COLLECTIVITÉS DANS LES DROM-COM



À CE JOUR
fin Novembre 2025

13 COLLECTIVITÉS EN CONTRAT AVEC CYCLEVIA

5 COLLECTIVITÉS EN COURS D'ENREGISTREMENT

4 COLLECTIVITÉS N'ONT PAS SIGNÉ

| COLLECTIVITE | Convention Cyclevia | Soutiens 2022 | Soutiens 2023 | Soutiens 2024 | Soutiens 2025 |
|---|--------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| CA - Territoire Ouest (TO) | Signée | non | non | non | en attente déclaration |
| CA- Sud de La Réunion (CASUD) | Signée | 400 € | non | non | en attente déclaration |
| CA - Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) | Signée | non | 850 € | non | en attente déclaration |
| CA - Des villes solidaires (CIVIS) | Envoyée, mais Non signée | non | non | non | en attente déclaration |
| CA - Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) | Envoyée, mais Non signée | non | non | non | en attente déclaration |



1

Rendez-vous sur territeo.com et effectuez une demande de mise en relation avec Cyclevia.

2



À réception, nous vérifions votre **éligibilité**. Votre collectivité doit posséder une ou plusieurs déchèteries **aménagées pour la collecte des déchets dangereux** et celle des huiles usagées par pompage.

3



Votre demande est acceptée. Vous recevez un lien *Docusign* pour vous permettre de constituer votre dossier et de signer la convention.

3



Documents demandés :

- Délibération
- ICPE 2710
- Photos ou factures d'achat des bornes à huile
- Statuts des collectivités
- Attestation de conformité des documents fournis
- Preuve de la qualité du signataire (élection du président ou autre)

Votre demande est acceptée. Vous recevez un lien *Docusign* pour vous permettre de constituer votre dossier et de signer la convention. Nous vous demandons également de contrôler la liste de vos PAV, le volume collecté en année n-1 et certaines informations administratives.

4

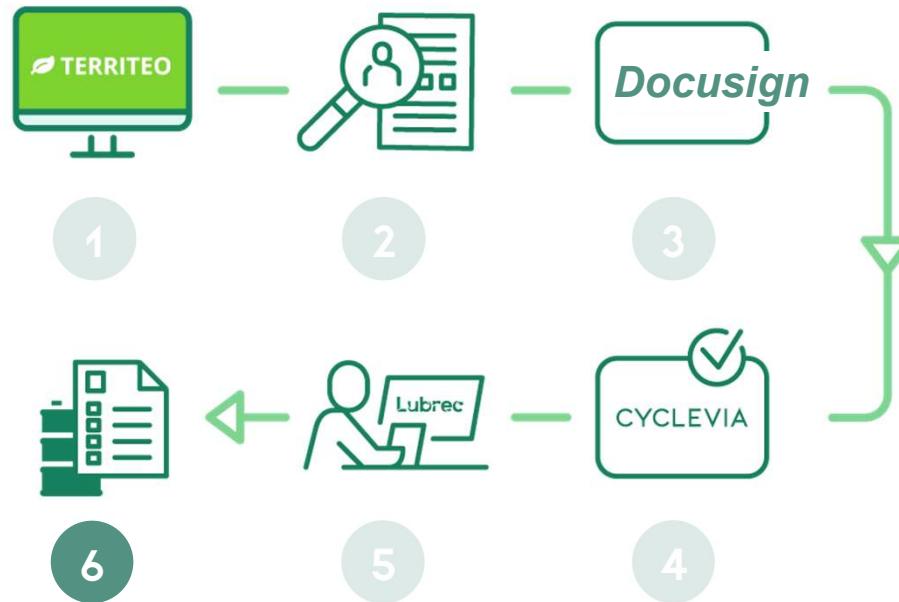


Après vérification, nous signons à notre tour la convention.
Vous êtes officiellement enregistré auprès de Cyclevia !

5



Vous recevez vos accès LUBREC ainsi qu'un mémo de formation à la plateforme. Vous finalisez votre inscription, personnalisez votre mot de passe et validez les CGU. Vous y retrouvez aussi votre contrat et ses annexes.



6

Vous procédez à votre déclaration.
Celle-ci s'effectue tous les ans sur la base de l'année n-1.

COMMENT ENCORE
MIEUX VOUS
ACCOMPAGNER
DANS L'AVENIR?



EN PRENANT AUSSI EN CHARGE LES BIDONS AYANT CONTENUS DES HUILES USAGÉES ET/OU NEUVES.

- Pour vous décharger d'un poids financier
- Pour libérer de l'espace au sein de vos déchèteries

"Le Décret de la REP des Emballages Industriels et Commerciaux parue au JO du 18 Novembre 2025 acte l'exclusion des contenants d'huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles (ménagers ou industriels). La filière REP CYCLEVIA. devrait intégrer dans les prochains mois les emballages de sa filière à son périmètre de responsabilités"

EN PRENANT AUSSI EN CHARGE LES BIDONS AYANT CONTENUS DES HUILES USAGÉES ET/OU NEUVES.



Les prochaines étapes après le décret :

- Publication du cahier des charges
- Élaboration d'une demande d'agrément
- Publication du décret d'agrément...

Encore entre 6 à 12 mois avant de pourvoir proposer une solution concrète sur le terrain pour les collectivités et les professionnels

UN
INTERLOCUTEUR
DÉDIÉE
À VOTRE ÉCOUTE



BRICE FABRE
Responsable des activités ultramarines
+33 (0)6 84 71 54 08
brice.fabre@cyclevia.com

MERCI !

Pour plus d'informations :
cyclevia.com

Suivez notre actualité sur :

